

38. — Laval	<i>jeudi</i>	12 sept.
39. — Courville	<i>vendredi</i>	13 sept.
40. — L'Ange-Gardien	<i>samedi</i>	14 sept.
41. — Château-Richer	<i>lundi</i>	16 sept.
42. — Sainte-Anne	<i>mercredi</i>	18 sept.
43. — Saint-Ferréol	<i>vendredi</i>	20 sept.
44. — Saint-Tite	<i>samedi</i>	21 sept.
45. — Saint-Joachim	<i>lundi</i>	23 sept.
Retour à Québec	<i>mardi</i>	24 sept.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA DÉCLARATION DES DROITS DE DIEU

L'Univers offrait, l'autre jour, à la méditation de ses lecteurs cette profonde pensée de Bonald : " Il faut donc placer le souverain Législateur à la tête de la législation et se pénétrer de cette vérité philosophique et la plus philosophique des vérités : Que la Révolution a commencé par la Déclaration des Droits de l'Homme et qu'elle finira par la Déclaration des Droits de Dieu "

La société souffre aujourd'hui d'un mal beaucoup plus grave que le fléau de la guerre, si terrible que soit ce dernier. Pie X a dénoncé ce mal en le qualifiant de " mouvement d'apostasie universelle ". Le droit public d'aujourd'hui est un droit païen. Nulle part, ou à peu près, on n'y trouve inscrit le nom du plus grand des législateurs, du législateur divin, le nom de Jésus-Christ. Nulle part, ou à peu près, il n'est parlé des droits de l'Église qu'il a fondée pour le salut des hommes. Au contraire, les parlements modernes travaillent presque partout à démolir l'édifice catholique, lequel est l'édifice même de la civilisation. Dans les affaires de la lutte gigantesque où agonise une partie de l'humanité, le nom de Dieu est rarement prononcé par les chefs d'État. Chose plus lamentable encore, le nom de Dieu est parfois invoqué, dans cette guerre, par un souverain qui cherche à imposer au monde la doctrine de la force source du droit.